

**Pôle
Métropolitain
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL
Pôle Métropolitain de l'Oise

Objet : réunion du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise qui se tiendra le :

Mardi 20 février 2024 à 14 h 00

Salle des assemblées

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
48 RUE DESGROUX
60 000 BEAUVAIS**

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 01 MARS 2024



La Présidente,

Clayes
Caroline CAYEUX



Pôle
Métropolitain
de l'**Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 20 février 2024

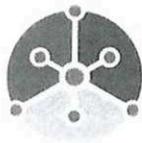
Ordre du jour

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



1. Présentation des orientations budgétaires 2024,
2. Adhésion Iterra,
3. Divers :
 - point sur rapport d'activité 2022,
 - point sur l'organisation du PMO sur le volet technique, qui pilote les groupes de travail – groupe innovation – groupe ferroviaire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt février à quatorze heures, le comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX.

Étaient présents :

Madame Caroline CAYEUX,
Monsieur Dominique DEVILLERS,
Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de monsieur Gérard HÉDIN,
Monsieur Bernard HELLAL,
Monsieur Emmanuel PASCUAL, suppléant de monsieur Laurent PORTEBOIS,
Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,
Monsieur Frédéric BESSET.

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Monsieur Aymeric BOURLEAU a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



LE 01 MARS 2024



1. Présentation des orientations budgétaires 2024

Les membres du comité syndical ont débattu sur les orientations budgétaires 2024 ci-dessous :

1 – Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement		Rappel BP 2019	Rappel BP 2020	Rappel BP 2021	Rappel BP 2022	Rappel BP 2023	BUDGET 2024
002	Résultat de l'exercice précédent	26 010	51 173	0	76 000	98 023,03	53 073,00
74758	Cotisations des membres	30 000	30 000	30 000	30 000	0	30 000,00
7472	Subvention région	30 000	30 000	30 000	0	0	0
Total recettes de fonctionnement :		86 010	111 173	60 000	106 000	98 023,03	83 073,00

Compte tenu du résultat de l'exercice précédent (53 073,00 euros) il est proposé l'appel à cotisation auprès de nos 3 communautés d'agglomération en 2024 selon le tableau ci-annexé pour un total de 30 000 euros.

2 - Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Rappel BP 2019	Rappel BP 2020	Rappel BP 2021	Rappel BP 2022	Rappel BP 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	80 010	102 173	51 000	86 000	89 023,03	83 073,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000	6 000	6 000	10 000	6 000	0,00
67	Charges exceptionnelles		3 000	3 000	10 000	3 000	0,00
Total dépenses de fonctionnement :		86 010	111 173	60 000	106 000	98 023,03	83 073,00

Les charges à caractère général couvrent :

- les prestations juridiques et comptables de la CAB conformément à la convention du 22/03/2022 approuvée par délibération du Pôle Métropolitain de l'Oise du 22/03/2022,
- les prestations de communication assurées par l'ACSO conformément à la convention du 19/07/2022 approuvée par délibération du 28/06/2022,
- des études « plan programme économie » et l'audit de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées,
- les cotisations à l'association de Observatoire Isarien de l'immobilier d'Entreprises et à ITERRA.

2. Adhésion Iterra

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion à l'association « ITERRA » comme membre associé,
- de désigner pour cette association comme :
 - représentants titulaires du PMO :
 - M. Emmanuel PASCUAL
 - M. Frédéric BESSET
 - M. Aymeric BOURELAU
 - et comme représentants suppléants du PMO :
 - Mme Caroline CAYEUX
 - M. Jean-Claude VILLEMAIN
 - M. Laurent PORTEBOIS
- d'approuver le versement annuel, au titre de cette adhésion,
- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



La séance est levée à 15 h 15.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

A handwritten signature in black ink that reads 'Caxeux'.

Caroline CAYEUX



LE 01 MARS 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-06

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt février à quatorze heures, le comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX.

Étaient présents :

Madame Caroline CAYEUX,
Monsieur Dominique DEVILLERS,
Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de monsieur Gérard HÉDIN,
Monsieur Bernard HELLAL,
Monsieur Emmanuel PASCUAL, suppléant de monsieur Laurent PORTEBOIS,
Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,
Monsieur Frédéric BESSET.

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Monsieur Aymeric BOURLEAU a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

LE 01 MARS 2024



RAPPORTEUR : La Présidente

RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-36 du CGCT, prévoit un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il est précisé que ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Préambule

Le Pôle Métropolitain de l'Oise (PMO) est un syndicat mixte fermé formé entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC) et la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) reconnu par arrêté préfectoral du 10 janvier 2018.

Le PMO joue une fonction structurante des trois agglomérations.

L'ambition portée par le PMO est de conforter l'attractivité du territoire, celle d'un Territoire d'Innovation et d'Industrie, en s'appuyant sur les atouts et les complémentarités des trois agglomérations urbaines.

Le Pôle Métropolitain de l'Oise assure une mission d'expertise, d'étude et de coordination entre les acteurs du territoire, dans le cadre d'actions relevant de l'intérêt métropolitain, ainsi que la communication propre du PMO.

En application de l'article L. 5731-1 du code général des collectivités territoriales, l'intérêt métropolitain se met en œuvre par la coordination d'actions dans les domaines suivants :

- accompagner les mutations industrielles,
- offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés,
- soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières,
- valoriser ensemble l'image de territoire d'innovation et d'industrie.

L'organisation budgétaire et comptable du PMO est encadrée par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Orientations du budget du Pôle Métropolitain de l'Oise

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des recettes et dépenses d'exploitation du pôle

LE 01 MARS 2024

1 – Les recettes de fonctionnement :



Recettes de fonctionnement		Rappel BP 2019	Rappel BP 2020	Rappel BP 2021	Rappel BP 2022	Rappel BP 2023	BUDGET 2024
002	Résultat de l'exercice précédent	26 010	51 173	0	76 000	98 023,03	53 073,00
74758	Cotisations des membres	30 000	30 000	30 000	30 000	0	30 000,00
7472	Subvention région	30 000	30 000	30 000	0	0	0
Total recettes de fonctionnement :		86 010	111 173	60 000	106 000	98 023,03	83 073,00

Compte tenu du résultat de l'exercice précédent (53 073,00 euros) il est proposé l'appel à cotisation auprès de nos 3 communautés d'agglomération en 2024 selon le tableau ci-annexé pour un total de 30 000 euros.

2 - Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Rappel BP 2019	Rappel BP 2020	Rappel BP 2021	Rappel BP 2022	Rappel BP 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	80 010	102 173	51 000	86 000	89 023,03	83 073,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000	6 000	6 000	10 000	6 000	0,00
67	Charges exceptionnelles		3 000	3 000	10 000	3 000	0,00
Total dépenses de fonctionnement :		86 010	111 173	60 000	106 000	98 023,03	83 073,00

Les charges à caractère général couvrent :

- les prestations juridiques et comptables de la CAB conformément à la convention du 22/03/2022 approuvée par délibération du Pôle Métropolitain de l'Oise du 22/03/2022,
- les prestations de communication assurées par l'ASCO conformément à la convention du 19/07/2022 approuvée par délibération du 28/06/2022,
- des études « plan programme économie » et l'audit de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées,
- les cotisations à l'association de Observatoire Isarien de l'immobilier d'Entreprises et à ITERRA.

Les membres du comité syndical ont débattu sur les orientations budgétaires 2024.

Pour extrait conforme,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



La Présidente,

Caroline CAYEUX

Agglomérations fondatrices du PMO	Population TOTALE en vigueur (source : fiche DGF 2021)	Part de la population (%)	MONTANT PARTICIPATION 2024	MONTANT PARTICIPATION 2023	MONTANT PARTICIPATION 2022	MONTANT PARTICIPATION 2021
CA DU BEAUVAISIS (CAB)	105 753	37,94%	11 380,55 €	0,00 €	11 380,55 €	11 382,10 €
CA de la région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC)	84 879	30,45%	9 134,21 €	0,00 €	9 134,21 €	9 131,95 €
CA Creil Sud Oise (ACSO)	88 141	31,62%	9 485,24 €	0,00 €	9 485,24 €	9 485,95 €
TOTAUX	278 773	100,00%	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



		2022		2023		2024		COMMENTAIRE
		budget		budget		budget		
	RECETTES							
002	Excédent N-1	76 995,22		98 023,03		53 073,00		résultat 2023
74758	COTISATION CAB	11 380,55				11 380,55		
74758	COTISATION ARC	9 134,21				9 134,21		
74758	COTISATION ACSO	9 485,24				9 485,24		
7472	REGION PRADET							
		106 995,22		98 023,03		83 073,00		
	DEPENSES							
611	PRESTATIONS DE SERVICES	20 000,00		11 000,00		36 000,00		lettre d'info + concours innovation et marketing + sensibilisation marchés publics + retranscription des comités
6188	autres	12 995,22		16 523,03		-		
617	ETUDES	40 000,00		50 000,00		35 723,00		consultation marketing + concours innovation et solde audit OLV
6281	COTISATION	10 000,00		6 500,00		5 500,00		cotisations Iterra + O2IE
6218	MISE A DISPO PERSONNEL			5 000,00		5 850,00		convention de mise à disposition de la CAB (autrefois sur le 611)
651	REDEVANCES (LICENCES, ...)	3 000,00		3 000,00		83 073,00		
6532	FRAIS DE MISSION ELUS	3 000,00		3 000,00		-		
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 000,00		3 000,00		-		
012	FRAIS DE PERSONNEL	non						
		106 995,22		98 023,03		166 146,00		

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



LE 01 MARS 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-07

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt février à quatorze heures, le comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX.

Étaient présents :

Madame Caroline CAYEUX,
Monsieur Dominique DEVILLERS,
Monsieur Aymeric BOURLEAU, suppléant de monsieur Gérard HÉDIN,
Monsieur Bernard HELLAL,
Monsieur Emmanuel PASCUAL, suppléant de monsieur Laurent PORTEBOIS,
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN,
Monsieur Frédéric BESSET.

Monsieur Philippe MARINI donne pouvoir à Monsieur Bernard HELAL,

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Monsieur Aymeric BOURLEAU a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

LE 01 MARS 2024



ITERRA : ADHÉSION ET DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date 10 janvier 2018 portant création du Pôle Métropolitain de l'Oise,

Considérant que :

Suite aux candidatures de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) à l'appel à candidature de la Région Hauts-de-France pour la création de Parcs d'Innovation en 2017, un dispositif d'incubation et d'accélération mutualisé a été mis en place.

L'association ITERRA – Incubateur et accélérateur de projets innovants à but non lucratif, a été créée le 15 janvier 2019 par la CAB, l'ARC, UniLaSalle, l'UTC, la SAS Pivert et le Pôle Territorial en Innovation, Agri Tech et Numérique agricole du Beauvaisis Rev'Agro. L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a rejoint les membres fondateurs en 2021.

Cette association porte le dispositif d'incubation et d'accélération thématique ITERRA, labélisé par la Région Haut-de-France et dédié notamment à la bioéconomie, l'innovation en agriculture et les territoires connectés et durables. Sa vocation est d'accueillir les projets d'entreprises innovantes et à fort potentiel du secteur géographique du département de l'Oise et plus globalement du sud des Hauts-de-France.

Elle a pour objet :

- d'ancrer les projets territoriaux et d'attirer dans l'Oise, et notamment sur les territoires du Compiégnois, du Beauvaisis et du Creillois des projets de création d'entreprises notamment dans le domaine de la bioéconomie, de l'innovation agricole et des territoires durables et connectés, en accompagnant l'incubation, l'accélération, et la création des entreprises innovantes ;
- de participer à la promotion des territoires du Compiégnois, du Beauvaisis et du Creillois au service du développement économique et de l'emploi au sein de l'Oise ;
- de mettre en place et de gérer une offre de services adaptés ;
- d'accueillir des porteurs de projets économiques innovants, afin d'accompagner ceux-ci dans leur développement, d'accompagner l'innovation dans la création et le développement des entreprises afin de participer à la « chaîne de l'innovation ».

L'association ITERRA est composée des catégories de membres suivantes :

- les 7 membres fondateurs
- les membres associés
- les membres adhérents :
 - les adhérents bénéficiaires divisés en 3 collèges pour le vote en assemblée générale : le collège des membres bénéficiaires en préincubation, le collège des

membres bénéficiaires en incubation, le collège des membres bénéficiaires en accélération,

- les adhérents Alumnis,
- les adhérents prestataires.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 01 MARS 2024



Les membres associés, s'engagent spécifiquement à :

- ✓ promouvoir l'Association ITERRA et ses activités sur leurs documents de présentation et leur site internet et lors des manifestations auxquelles ils participent en lien avec les activités de ITerra,
- ✓ faire la promotion de ITERRA auprès de leurs publics (étudiants, entreprises, clients...),

Par cette adhésion, l'association s'engage à livrer chaque année un bilan annuel des actions réalisées sur les 3 agglomérations (nombre de projets accompagnées, typologie, localisation...).

Le montant de l'adhésion à ITERRA est fixé à 1 000 euros pour le PMO en 2024.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver l'adhésion à l'association « ITERRA » comme membre associé,**
- **de désigner pour cette association comme représentants titulaires du PMO :**
 - M. Emmanuel PASCUAL
 - M. Frédéric BESSET
 - M. Aymeric BOURELAU
- **et comme représentants suppléants du PMO :**
 - Mme Caroline CAYEUX
 - M. Jean-Claude VILLEMAIN
 - M. Laurent PORTEBOIS
- **d'approuver le versement annuel, au titre de cette adhésion,**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.**

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Caroline CAYEUX